

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10<sup>e</sup> AN

HEURE DU DÉPARTEMENT : 20 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 2, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 35 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## LES FAITS DE LA SEMAINE

La Chambre continue dans une uniforme monotonie, la discussion du budget, sur laquelle se greffent d'anciennes interpellations, aujourd'hui démodées et sans intérêt. Seule la question des grands travaux publics a passionné les députés qui réclamaient à l'envie, en faveur de leur arrondissement respectif, sans souci du plan d'ensemble qui, seul, peut permettre d'obtenir un résultat correspondant aux sacrifices pécuniers que les contribuables devront s'imposer. Le Sénat remettra un peu d'ordre dans le fouillis dû à la bonne volonté des députés.

— Le ministre de la guerre a été obligé, pour ne pas en perdre l'habitude, de répondre à une interpellation relative aux accidents des Alpes. Il n'a pas eu de peine à obtenir l'approbation de la Chambre entière et M. Lasies lui-même s'est vu obligé de rendre hommage au général André. En quelques paroles émus le ministre s'est associé à la douleur des populations du Sud-est en particulier et de la France en général, mais « au nom de l'intérêt de la défense nationale, il s'est déclaré ennemi de la suppression d'exercices « qui nous éviteraient, en temps de guerre, la perte d'un très grand nombre d'hommes. »

— Le Sénat a entrepris la discussion de la loi sur les bureaux de placement. Il a écarté le projet du gouvernement et le projet du premier rapporteur, M. Expert-Besançon, pour adopter l'article 1<sup>er</sup> du projet de M. Prévot. Ce projet consacre le *statu quo* ; sera-t-il voté jusqu'au bout ? Il est téméraire de l'affirmer et la minorité d'un jour pourrait bien être la majorité du lendemain. Quoi qu'il en soit, cette discussion aura laissé sa marque dans l'histoire du Sénat. Quelques spectateurs des tribunes publiques ayant accueilli par des applaudissements le discours de M. Poirrier, furent priés de vider les lieux. Cet excellent M. Fallières ne pouvait en croire ses oreilles et le vénérable M. Wallon couvrait de ses mains sa figure stupéfaite. Un pareil scandale au Luxembourg ! Où donc ces énergumènes croyaient-ils se trouver ? A la Comédie française, au cirque Barnum ou au Palais-Bourbon ? L'émotion calmée, la séance a continué.

Est-ce la paix ? Voilà la question que l'on peut se poser après les déclarations de M. Balfour à la Chambre des communes et du marquis de Lansdowne à la Chambre des Lords. Des propositions de paix auraient été faites officiellement au gouvernement anglais par le gouvernement hollandais, et les deux assemblées anglaises auraient favorablement accueilli cette nouvelle.

Malheureusement, il paraît que le gouvernement hollandais aurait agi de sa propre autorité et sans l'assentiment des députés Boers. Il est donc à craindre que ces négociations ne soient pas poursuivies et manquent leur but.

Le moment est admirablement choisi, cependant, pour obtenir du gouvernement britannique le maximum des concessions. L'accueil fait au prince de Galles en Alle-

magne, accueil très réservé de la part de l'empereur Guillaume et presque hostile de la part du peuple allemand, est bien de nature à rabaisser la morgue britannique et à faire comprendre aux Chamberlain de toute espèce qu'ils n'ont pas l'Europe avec eux. L'ironie lourde des journaux allemands et le dépit mal déguisé des feuilles anglaises font éclater l'évidente preuve du nouvel échec de la diplomatie britannique.

La conduite actuelle de Guillaume rachètera peut-être sa conduite passée, relativement à la guerre sud-africaine. Le sort des Boers est entre ses mains.

F. L.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 30 janvier 1902

La Chambre continue la discussion du budget d'agriculture.

M. Gaffier rappelle que la Chambre vota une motion qui invitait le gouvernement à déposer un projet accordant des dégrèvements aux viticulteurs dont les vignes avaient été dévotées par le phylloxera.

M. Dupuy, ministre de l'agriculture promet que ce projet sera appliqué avant peu.

M. Delpech-Cantaloup parle des caisses régionales de crédit agricole, au sujet des avances que l'Etat devait leur faire.

M. Dupuy répond que certaines difficultés se sont produites qui ne pouvaient faire accorder ces avances.

M. Decker-David, demande que l'enseignement agricole soit créé et que la dispense de 2 ans de service militaire soit accordée aux jeunes gens qui ont suivi l'enseignement supérieur agricole.

La suite de la discussion est renvoyée à la séance de l'après-midi.

Séance de l'après-midi

M. Cochery préside.

La Chambre reprend la discussion du budget de l'agriculture.

M. Quilbœuf se plaint que la loi des boissons serait défavorable aux producteurs de cidre.

M. Dupuy répond à toutes les questions qui ont été posées par les divers orateurs dans la séance du matin.

La discussion générale close, la Chambre passe aux chapitres.

Les deux premiers sont votés.

Sur le chapitre 3, M. Géraud demande que le gouvernement affiche partout les cours de la Villette.

Les chapitres 3 à 9 sont votés.

Sur le chapitre 10 M. Lafferre demande à quel moment le ministre espère faire voter l'organisation nouvelle des caisses régionales de crédit agricole et la loi sur les Warrants agricoles.

M. Dupuy répond que dans quelques jours satisfaction sera donnée.

Et les chapitres jusqu'à 32 sont votés ; la suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Et la séance est levée.

Séance du 31 janvier 1902

La Chambre reprend la suite de la discussion de l'interpellation Pastre-Zévaës sur les persécutions dont sont victimes les professeurs et les instituteurs républicains, librepenseurs.

M. Pastre ayant parlé vendredi dernier, c'est au tour de M. Zévaës qui se plaint des mesures que l'on prend contre les membres de l'université républicaine.

M. Allemane rappelle le cas de M. Lapique maître de conférences à l'Université de Paris qui fut frappé pour avoir ouvert une souscription en faveur de ceux des membres de l'enseignement qu'avaient déjà atteints les rigueurs de M. Leygues.

M. Allemane proteste contre un pareil acte. M. Lafferre dit que les faveurs sont réservées aux professeurs réactionnaires.

M. Lerraud se plaint aussi de la rigueur injuste du ministre de l'instruction publique à l'égard des professeurs républicains.

M. Perreau député méliniste félicite au contraire le ministre.

M. Leygues parle ; il explique son attitude qu'il déclare excellente.  
L'ordre du jour de confiance est voté.  
Et la séance est levée.

## Sénat

Séance du 30 janvier 1902

Le président fait l'éloge funèbre de M. Denormandie décédé à l'âge de 81 ans, M. Denormandie était l'un des sénateurs inamovibles nommé par l'Assemblée nationale. Il n'en reste plus que 9.

Le Sénat continue la discussion du projet sur les bureaux de placement : le projet de la commission est voté.

M. Lourties présente ensuite des observations sur la proposition relative aux sociétés de prévoyance.

M. Lourties voudrait qu'en cas de transformation d'une société de prévoyance en société de secours mutuels — c'est des *Prévoyants de l'Avenir* qu'il s'agit, — les déposants eussent trois mois pour retirer les sommes par eux versées.

M. Strauss justifie le projet de la commission, et ce projet est voté.

Le Sénat passe ensuite au projet relatif à la santé publique.

La suite de la discussion est renvoyée à une autre séance, et la séance est levée.

Séance du 31 janvier 1902

Le Sénat reprend la deuxième lecture de la proposition de loi qui a été votée par la Chambre relativement à la contribution des patentes.

Les neuf premiers articles ont été votés précédemment.

Au dernier de ces articles, M. Philippe Martin propose une addition qui est combattue par M. Gauthier, rapporteur, et repoussée.

Les articles de 10 à 13 sont votés.

Est disjoint à la demande du ministre des finances un certain article 14 qui proposait une diminution des patentes en proportion du nombre des enfants des patentables.

Puis M. Gourju développe un article additionnel qui est combattu par le rapporteur et par le ministre et repoussé par 155 voix contre 101.

M. Denis présente un autre article additionnel dont on renvoie l'examen à la prochaine séance.

La séance est levée.

## CHIQUENAUTES

Encore un à mettre dans le « Bloc des fripons », de M. de Cassagnac.

Je lisais, il y a quelques instants, les lignes suivantes :

« Il y a deux patriotismes. Il y en a un qui se compose de toutes les haines, de tous les préjugés, de toutes les grossières antipathies que les peuples nourrissent les uns contre les autres. Je déteste bien, je méprise bien, je hais bien les nations rivales et voisines de la mienne ; donc je suis bien patriote ! Voilà l'axiome brutal de certains hommes d'aujourd'hui. Vous voyez que ce patriotisme coûte peu : il suffit d'ignorer, d'injurier et de haïr. »

« Il en est un autre qui se compose au contraire de toutes les vérités, de toutes les facultés, de tous les droits que les peuples ont en commun, et qui, en chérissant avant tout sa propre patrie, laisse déborder ses sympathies au-delà des races, des langues, des frontières.... Ce fut celui des hommes de 89.... »

Vous devinez sans peine que l'auteur de cette théorie infâme est un abominable sans-patrie. C'est un dreyfusard. Il émarge au bordereau du syndicat. Il traîne le drapeau dans la boue. C'est un franc-maçon de la Ligue de l'Enseignement. C'est un mauvais Français qui soulève de dégoût le cœur des « Honnêtes Gens ».

Mais comment se nomme-t-il, que je courre l'assommer ?

Eh bien, le sauvage qui proféra ces paroles anarchistes, ce fut le pieux et tendre Lamartine.

Dans son discours sur l'abolition de l'esclavage, prononcé le 10 mars 1842, l'auteur de l'Immortalité de l'âme, de Jocelyn et de Gethsémani, le chantre mystique et larmoyant qu'à haute dose on ingurgite aux fillettes des couvents, cet homme, dis-je, fit un prêche maçonnique, sectaire et antipatriotique !

Ce grand-père d'Hervé eut vraiment de fâcheuses compromissions avec la bande judaïsante.

« Abomination ! Abomination ! »  
S'écrierait en un alexandrin gracieux l'un de nos plus célèbres académiciens.

Si Lamartine vivait aujourd'hui, il serait certain de ne pas mettre les pieds dans les salons du noble Faubourg. M. Judet, de concert avec Drumont et Rochefort, jetterait sur lui le plus violent des anathèmes. Et les gogos qui s'infusent la prose, du Petit Journal, de la Libre Parole et du Transigeant, prendraient leurs dispositions pour l'offrir en autodafé aux pauvres Cordicoles que Gustave Téry fustige sans répit.

Pauvre vieux Lamartine ! Sa réputation se ternit. Nous te croyions plus sérieux que cela. Comment, malheureux, tandis que les filles d'archevêques et les rejetons rabougrés de notre bourgeoisie déliquescence cachent avec tant d'empressement, sous leur virginal matelas, tes œuvres pieuses et sentimentales, voilà que tu nous apparais farouche, sectaire, franc-maçon, universitaire, intellectuel, dreyfusard, avec, sur tes lèvres, un refrain de l'Internationale !  
C'est fini ; je ne veux plus te considérer comme un « Honnête Gen » !

René MAILLY.

## EN CHINE

La Chine paie ses dettes

Le tao-tai a notifié à la commission des banquiers que le premier versement mensuel de l'indemnité, s'élevant à 1 820.000 taëls aura lieu aujourd'hui 1<sup>er</sup> février.

Mouvement xénophobe

Une dépêche de Pékin au *Figaro* signale l'inquiétant état d'esprit de la population de la capitale chinoise. Depuis quelque temps des inscriptions hostiles aux étrangers et des appels de vengeance se multiplient.

Une école Française

Le consul général de France à Yun-Nan-Sed vient, avec la participation des mandarins qui se sont adressés à la population, d'ouvrir une école. Cette initiative a eu un tel succès, que le consulat dut clore immédiatement les inscriptions, qui atteignaient, dès le premier jour, 900. Aucun des inscrits ne voulant renoncer à son inscription, le vice-roi est obligé de prendre des mesures pour donner satisfaction à la population.

## Au Transvaal

Les journaux annonçaient ces jours derniers, la médiation de la Hollande au sujet des affaires du Transvaal.

D'après une note communiquee aux journaux, le gouvernement hollandais n'a pas soumis de propositions de paix ; il a plutôt présenté au gouvernement anglais certaines

suggestions ayant pour objet de faciliter les moyens d'arriver à terminer la guerre.

On considère toutefois comme douteux qu'un véritable progrès dans ce sens puisse s'effectuer tant que les belligérants boers eux-mêmes n'auront pas fait des démarches précises pour donner connaissance de leur désir d'entrer en négociations pour la paix, et c'est là une ligne de conduite qu'il leur est toujours loisible d'adopter.

**Un manifeste du Grand-Orient**

Le Grand-Orient de France adresse à tous les francs-maçons, répandus sur toute la surface du globe, un appel pressant dont voici les principaux passages :

« Depuis deux ans est engagé, dans la région sud-africaine, un duel qui rappelle la rencontre biblique du berger David et du géant Goliath.

« L'Europe suit les phases de cet invraisemblable combat avec une poignante admiration pour le petit peuple boer ; elle juge sévèrement l'Angleterre occupée à commettre le crime le plus abominable dont l'histoire moderne fasse mention.

« Mais l'Europe a sa part de responsabilité dans cette suppression d'un peuple de 300.000 habitants, poursuivie avec un acharnement si impitoyable par une des plus grandes et puissantes nations qui soient au monde.

« Que pensent de cette affaire les bons chrétiens de l'ancien monde et du nouveau ! »

**INFORMATIONS**

**Conseil des Ministres**

Le conseil des ministres s'est réuni hier matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet.

Entre autres affaires, il s'est occupé de la célébration du centenaire de la naissance de Victor Hugo. Le ministre de l'Instruction publique a soumis à ses collègues des propositions qui ont été approuvées.

La cérémonie aura lieu le mercredi 26 février, jour anniversaire de la naissance du poète. Elle se fera au Panthéon, à dix heures du matin et sera organisée sur le modèle de celle qui eut lieu, il y a quelques années, dans le même édifice pour le centenaire de la Révolution française.

Le Président de la République, les Ministres et des délégations de tous les grands corps de l'Etat et des administrations publiques y assisteront.

Le programme comprendra ; Un discours prononcé par le ministre de l'Instruction publique, au nom du gouvernement ;

Un discours au nom et par un membre de l'Académie Française ;

Des morceaux de musique exécutés par l'orchestre de la Société des concerts et par la garde républicaine et des chœurs chantés par les élèves du Conservatoire.

Enfin des extraits des œuvres de Victor Hugo dits par des artistes de la Comédie-Française.

M. Nenot, architecte du gouvernement, a été chargé de la décoration du Panthéon.

**La Haute-Cour**

Les bureaux des groupes républicains du Sénat ont désigné, aujourd'hui, leurs candidats aux fonctions de membres et de la commission d'Instruction de la Haute-Cour. La Gauche républicaine a choisi MM. Cordelet, Choquet et Velleux ; l'Union républicaine, MM. Dusolier, Gazot et Ratier ; la Gauche démocratique, MM. Vallé, Lecomte et Bernard. Ont été désignés comme suppléants MM. Tillaye, Monservin, Girard, Delcros et Savary.

**La corruption électorale**

M. Viviani vient de présenter la proposition suivante sur la corruption électorale :

Article premier. — Lorsque la Chambre aura invalidé un de ses membres pour cause de corruption électorale, dûment spécifiée par un de ses bureaux, elle pourra décider que le député invalidé sera inéligible pour la durée de la législature.

Art. 2. — Il y aura acte de corruption pour quiconque aura donné ou reçu des valeurs quelconques afin de procurer un vote ou une abstention. La simple promesse, même non suivie d'effet, sera considérée comme une tentative de corruption. Il y aura corruption ou tentative de corruption même si le don a lieu ou si la promesse est faite après l'élection. Dans aucun cas, il n'y aura lieu

de rechercher si le vote a été influencé par le don ou la promesse.

Art. 3. — La corruption ou la tentative de corruption, qu'elle ait ou non profité à celui qui en est l'auteur, qu'elle émane personnellement de lui ou de telle personne salariée ou non qui sera à son service électoral ou membre de son comité, est visée par la présente loi.

Art. 4. — L'inéligibilité ne touche que les élections législatives et s'étend pour celui qui en est l'objet à tous les collèges électoraux.

**Les cartes de visite envoyées en 1902**

Chaque année, aux approches du 1<sup>er</sup> janvier, on se dit qu'il faut en finir avec cette coutume bizarre d'envoyer « sa carte » à tous les gens que l'on connaît, de près ou de loin, et même à ceux qui, inconnus de vous, vous imposent l'échange en vous envoyant la leur.

Cette résolution aussitôt prise, on se rend néanmoins chez son papetier, où l'on commande le nombre de cartes de visite strictement nécessaire pour se mettre en règle avec les convenances.

Il semblerait qu'ainsi le nombre des cartes de visite distribuées par l'administration des postes doive être tous les ans en diminution sur les années précédentes.

Il n'en est cependant rien et chaque année, au contraire, la statistique dressée par l'administration, des cartes expédiées par ses soins montre que leur nombre est en augmentation.

En 1902, le nombre des cartes de visite distribuées à l'occasion du renouvellement de l'année a atteint pour Paris seulement 20,250,000.

L'an dernier, ce nombre avait été de 19,700,000.

C'est donc en faveur de 1902 une augmentation de 550,000, soit 2 1/2 0/0 environ.

L'usage de la carte de visite, comme on peut le voir, est loin encore de tomber en désuétude.

**Un procès monstre**

Certains journaux parlent d'un procès monstre que soulèverait, après la question des chartreux, celle de la chartreuse.

On sait que toute bouteille de chartreuse est revêtue d'un extrait de naissance affirmant son origine et illustrée, par surcroît, d'un globe, d'une croix, de la signature à double exemplaire de « L. Garnier ». Or ce L. Garnier était, il y a quelque quarante ans procureur de la Grande-Chartreuse, c'est-à-dire moine délégué aux affaires extérieures. Soit faute d'ingéniosité, soit faute de confiance, on n'employait pas encore en ce temps-là le stratagème de la société civile. Comme la congrégation ne possédait pas d'autre part l'existence légale, le procureur était la seule personnalité réelle dans cette collectivité d'ombres.

C'est ainsi que, pour obvier aux contre-façons dont la distillerie naissante était déjà victime, il fut amené à déposer, en son nom et à garantir de sa signature la marque de fabrique qui se perpétue aujourd'hui sur-tous les produits cartusiens. Bien qu'immortalisé par la persévérance de cette publicité mondiale, dom Garnier est cependant mort aux environs de 1871. Mais voici que les héritiers tardifs s'aviserait subitement que, si leur auteur fut propriétaire devant la loi, il doit l'être devant la postérité et réclameraient en conséquence, non seulement la restitution de la distillerie, mais encore la totalité des bénéfices antérieurs, soit une somme qui se chiffrait, à leur avis, par plusieurs centaines de millions.

On prétend que le procureur actuel aurait été assigné à cette double fin, la veille de la prescription trentenaire, et que les droits proportionnels perçus pour l'enregistrement de cet exploit peu banal s'élèveraient à eux seuls, à la bagatelle de 36.000 fr.

**Le Téléphone chez Ménélík**

Il paraît que les installations téléphoniques de l'empire du négus avancent rapidement. On est en train maintenant de poser les fils qui relieront la capitale de Ménélík à la colonie italienne d'Erythrée. C'est l'Italie qui fournit les fils et le négus les appareils. Ménélík vient en outre, de promulguer un édit déclarant que tout individu qui aurait le malheur de couper un fil téléphonique aurait le bras droit tranché. Il paraît que cet édit était nécessaire pour prévenir les superstitions de certaines tribus.

**CHRONIQUE LOCALE**

**L'échenillage**

L'arrêté réglementaire, en date du 19 décembre 1889, dispose que l'échenillage des arbres, arbustes, haies et buissons existants dans le département du Lot, doit être effectué, chaque année, avant le 15 juin.

MM. les maires sont priés de vouloir bien veiller à son exécution et de faire publier et afficher à nouveau les dispositions dudit arrêté, qui a été inséré dans le Recueil des actes administratifs de la préfecture.

Enfin, l'attention de ces magistrats municipaux est appelée sur les avantages du hannetonage, c'est-à-dire de la destruction des hannetons et de leurs larves. Cette utile pratique ne saurait être trop encouragée.

**CAHORS**

**La Mutualité scolaire**

L'assemblée générale annuelle de la Mutualité scolaire aura lieu le jeudi 6 février prochain, à 2 heures de l'après midi dans une des salles de l'hôtel de ville de Cahors.

**Causerie de la Mairie**

Nous rappelons que c'est ce soir à 8 heures, dans la salle du Conseil municipal que M. Roustan, le distingué professeur de philosophie du lycée Gambetta, fera sa causerie sur : *Le mouvement féministe.*

**Orphéon de Cahors**

L'Orphéon vient de décider dans sa dernière séance, que le grand Concert annuel, offert à ses membres honoraires, aurait lieu au théâtre, le dimanche 16 février prochain.

Pour témoigner de sa vive gratitude envers tous ceux qui n'ont cessé d'encourager les efforts de l'Orphéon, depuis sa fondation, et qui ont ainsi contribué à le placer au premier rang des Sociétés chorales, le Conseil d'administration n'a pas reculé devant les frais énormes qu'exigent des soirées vraiment artistiques.

On se rappelle encore les derniers concerts, donnés au théâtre, avec tant de succès, et où il nous fut si agréable d'entendre des artistes tels que le ténor Lafarge, la basse Azéma, pensionnaires de notre Académie Nationale de musique ; Mme Oswald, de l'Opéra Comique ; Mlle Marguerite, du théâtre de la Monnaie ; MM. Bron, l'excellent violoniste des concerts Lamoureux, et Kranz, le célèbre flûtiste ; les comiques Désarnaux et Sadi-Paty, de l'Odéon, etc.,

Au public enthousiaste qui était venu en foule applaudir de tels artistes, il fallait réserver d'aussi belles soirées : cette fois encore l'Orphéon a été assez heureux pour s'assurer le concours d'artistes de premier mérite qui, certainement, maintiendront le grand éclat des concerts de notre chorale.

Nous ferons connaître incessamment les noms des artistes et le programme de cette magnifique soirée.

**Tirage au sort**

Hier à 10 heures du matin, pour le canton Nord, et à 2 heures de l'après-midi pour le canton Sud, ont eu lieu à la mairie de Cahors, sous la présidence de M. Veillon, secrétaire général de la Préfecture, les opérations du tirage au sort.

Il y avait 67 conscrits du canton nord et 54 du canton sud.

Le n° 1 a été porté, pour le canton nord, par le conscrit Sémirrot Guillaume de Cahors.

Le n° 67, par le conscrit Jarlan Marcelin, de Lamagdeleine.

Le n° 1 a été porté, pour le canton sud, par le conscrit Cabarrot, Louis d'Arcambal.

Le n° 54 par le conscrit Pinède Louis du Montat.

Durant toute la journée, par bandes joyeuses, les conscrits ont parcouru la ville. Il n'y a pas eu d'incident regrettable à signaler.

**Concours d'animaux gras**

Le concours des animaux gras a eu lieu aujourd'hui à 1 heure sur la place Thiers, sous la présidence de M. Delbreil, vice président de la société agricole, propriétaire à Caix, assisté de MM. Caviolle-Dumoulin, délégué du Préfet du Lot, Mazières, adjoint au maire de Cahors, et des membres du jury : MM. Quercy, professeur d'agriculture, Delthil, Bras, Pagès, vétérinaire, Laporte, Brugalières, Rhodes, Dalet, Dupuy, Gras, Delpech, secrétaire.

**BŒUFS**

1 <sup>er</sup> prix, 150 fr.,	Devès à St-Médard ;
2 <sup>e</sup> — 130	Pouget à Luzech ;
3 <sup>e</sup> — 120	Cavalié à Caix ;
4 <sup>e</sup> — 110	Combes à Vire ;
5 <sup>e</sup> — 100	de Valon à Salvezou ;
6 <sup>e</sup> — 90	Mourguès à St-Denis-Cat. ;
7 <sup>e</sup> — 85	Lacan à Cazals ;
8 <sup>e</sup> — 80	Lacaze à St-Cernin.

**MOUTONS**

1 <sup>er</sup> prix, 45 fr.,	Delmouly à Luzech ;
2 <sup>e</sup> — 40	Conquet à Douelle ;
3 <sup>e</sup> — 35	Cavalié à Arcambal ;
4 <sup>e</sup> — 30	Delteil à Arcambal ;
5 <sup>e</sup> — 25	Amalric à Arcambal ;
6 <sup>e</sup> — 20	Simonis à Douelle ;
7 <sup>e</sup> — 15	Malirat à Arcambal ;
8 <sup>e</sup> — 10	Hugon à Boissières ;
9 <sup>e</sup> — 10	Jouclas à Arcambal ;
10 <sup>e</sup> — 10	Petit à Calamane ;

Prix supplémentaire (moutons), 10 fr., M. Vaurez à Valroufié.

Après le concours, M. Delbreil a adressé aux propriétaires quelques mots de félicitations et d'encouragement.

Le concours s'est terminé à 3 heures

**Théâtre des Variétés**

DIRECTION DONVILLE. — ALLÈS FÉNELON  
*Samedi 1<sup>er</sup> février*

Représentation de gala offerte aux dames.  
**Le Caball d'Espagne.** Drame historique en 4 actes, de M. Donville.

**Un genre tombé du ciel.** Vaudeville en 1 acte.

**Dimanche 2. — Deux représentations**  
A 2 h. 1/2 matinée populaire à prix réduits  
**Roméo et Juliette.** Drame en 4 actes.

**L'amour en sabots.** Vaudeville en 1 acte.

Le soir à 8 heures prix ordinaires  
**La belle Catalane.** Drame en 4 actes, de M. Donville.

**Les Grenouilles à Papa.** Vaudeville en 1 acte.

Prix et heure ordinaires ; la salle est chauffée.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME DES 30 JANVIER ET 2 FÉVRIER	
Allegro Militaire,	Dominik Ertl.
Le Domino Noir (ouverture),	Auber.
Toujours ou Jamais (valse),	Woldtenfel.
Mireille (fantaisie),	Gounod.
Georgette (polka pour piston),	Wetteg.
De 3 à 4 heures. <i>Allées Fénelon</i>	

**MAIRIE DE CAHORS**

**SERVICE DU GÉNIE**

Travaux d'entretien des bâtiments militaires dans la place de Cahors, pendant les années 1902 à 1907 inclus.

Le Jeudi, 27 février 1902 à 2 heures du soir il sera procédé à l'adjudication, sur soumissions cachetées, des travaux à exécuter sur série de prix, pour l'entretien des bâtiments militaires pendant les années 1902 à 1907 inclus.

Les travaux seront adjugés en un seul lot. A titre de simple renseignement, il est indiqué que la moyenne des travaux exécutés pendant les trois dernières années, s'est élevée à la somme de huit mille francs (8.000 fr.)

Les pièces du marché sont déposées au bureau du Chef du Génie à Montauban, rue Ingres n° 45, et chez le casernier du Génie à Cahors.

Les pièces énumérées aux articles 5, 6 et 7 de la notice n° 2 annexée au cahier des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs, devront être adressées au Chef du Génie, à Montauban, avant le 17 février 1902.

**Arrondissement de Cahors**

**PUY-L'ÈVÈQUE. — Tirage au sort. —** Le tirage au sort de la classe 1901, a eu lieu le 30 janvier à 2 heures du soir sous la présidence de M. Caviolle-Dumoulin, conseiller de préfecture.

Puy-l'Évêque, numéros 2, 12, 13, 14,
15, 23, 39, 40, 42, 46, 58, 62.
Duravel, numéros 5, 10, 11, 32, 36, 47.
Florissas, néant.
Grézels, 1, 34.
Lacapelle-Cabanac, 55.
Lagardelle, 54.
Mauroux, 56, 67.
Montcabrier, 12, 24, 35, 50, 66.
Pescadoires, néant.
Prayssac, 6, 7, 21, 22, 25, 30, 31, 33,
36, 45, 50, 64, 65, 68.
Saint-Martin-le-Redon, 8, 48, 51.

Sérignac, 3, 9, 29, 49, 61, 53.  
Soturac, 18, 20, 27, 28, 33, 41, 44, 52,  
53, 59.  
Touzac, 4, 19, 26.  
Vire, 16, 43, 57.

Arrondissement de Figeac

**FIGEAC. — Arrestations.** — La gendarmerie de Rodez vient de conduire à la maison d'arrêt de Figeac la nommée Marie Deligeant, 42 ans, et le nommé Benoit Pignol, contre lesquels une plainte pour vol a été déposée.

**A la gare.** — M. Bessières, chef d'équipe à la gare de notre ville, vient d'être nommé aiguilleur sur sa demande.

**La neige.** — La neige vient de refaire son apparition. Depuis jeudi, elle tombe sans discontinuer. Tous les plateaux en sont recouverts d'une couche de plusieurs centimètres. En ville, elle fond en touchant le sol, occasionnant une boue épaisse.

**SOUSCEYRAC. — Accident.** — M. B..., propriétaire au Mascourt, vient d'être victime d'un accident d'une certaine gravité. En déchargeant une charrette remplie de barres de fer, ce malheureux a été pris entre les boeufs et la voiture; l'attelage s'emballa tout à coup, et le lourd véhicule lui passa sur le corps. Le docteur, appelé en toute hâte, a constaté la fracture de deux côtes et de nombreuses contusions.

Quoique la vie du blessé ne soit pas en danger, son état est assez grave.

**LAVAL-DE-CÈRE. — La foire.** — La troisième des foires nouvellement créées se tiendra le samedi 8 février prochain. Comme les années précédentes, cette foire sera abondamment pourvue d'animaux de toute espèce. Les marchands étrangers y trouveront un magnifique choix de cochons gras et de charcuterie.

**SAINT-CÉRÉ. — La neige.** — La matinée de jeudi a été splendide; ce n'est que vers midi que le temps s'est couvert, et presque aussitôt la neige est tombée en quantité sans discontinuer jusqu'à la nuit.

Arrondissement de Gourdon

**MARTEL. — Arrestation.** — Au dernier marché la gendarmerie de Martel a arrêté un cultivateur demeurant à Gignac, qui aurait volé des troffes.

Ayant été vu au moment où il emportait 8 kilos de truffes, il fut dénoncé aussitôt, et ne tarda pas à être arrêté.

Dans un premier interrogatoire, il a avoué en avoir volé cinq livres au marché de samedi dernier.

Ce jeune homme se nomme Jean Lasserre.

BIBLIOGRAPHIE

Sous la rubrique « *Choses et autres* », *l'Avenir Gourdonnais* publie une variété relative aux « *Quelques notions de droit rural et administratif à l'école primaire* », de M. A. Feyt.

L'auteur de l'article, M. A. Delprat, après avoir constaté que les divers enseignements donnés soit à l'école primaire, à l'école primaire, à l'école supérieure, soit au lycée, sont muets sur toute notion de droit, écrit en faveur de l'opuscule de M. Feyt, les lignes suivantes :

La solution du problème me paraissait très éloignée lorsque, ces jours-ci, j'ai découvert un petit livre présenté sous le titre suivant : *Quelques notions de droit rural et administratif à l'école primaire*.

Et ce n'est pas sans plaisir que j'ai lu le nom de l'auteur ; car M. Albert Feyt est un de nos compatriotes, hautement apprécié, par tous ceux qui l'ont connu, pour sa fougue, ses idées généreuses... et son dévouement passionné à une cause qu'ont exaltée tous les hommes de cœur ; je veux dire le relèvement intellectuel et moral de la masse. Son petit ouvrage est déjà honoré d'une souscription du ministre de l'Instruction publique. Je suis convaincu qu'il intéressera au plus haut point, le personnel enseignant primaire à qui la démocratie confie aujourd'hui la mission si importante d'élever ses enfants.

Feuilletez ce livre, mon cher ami et vous reconnaîtrez avec moi combien M. Feyt a fait « œuvre saine et utile ». Car, ainsi que dans une élogieuse préface le dit le D<sup>r</sup> Bénéch, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Bordeaux :

« M. Feyt a choisi parmi les notions de droit usuel, celles qui lui ont paru utiles à connaître à un enfant qui va quitter les bancs de l'école et il a cherché à les mettre à sa portée. On trouvera dans son travail, toute la clarté d'esprit, toute la rigueur de jugement, toute la précision de pensée qu'il apporte dans tous ses actes et qui lui ont déjà valu tant de témoignages d'affectueuse sympathie ».

Etude de M<sup>e</sup> CONTOU huissier à Cahors

VENTE DE TABLEAUX

Il sera procédé le neuf février 1902 à 2 heures du soir et jours suivants s'il y a lieu, A la vente aux enchères publiques de tableaux anciens et modernes et dont quelques-uns de maîtres, dépendant d'une succession. Leur vente a été décidée par suite du défaut d'entente sur leur partage en nature.

Ces tableaux représentent des sujets divers : sites, paysages, châteaux, personnages, etc., sur toile et sur bois.

Ils sont exposés dans un local sis boulevard Gambetta n° 57, où on peut les visiter et où ils seront vendus.

La vente aura lieu au comptant avec 10 0/0 en sus pour les frais.

S'adresser, pour renseignements, à M. Lacosse, ancien avoué, 7 rue Fénelon.

L'huissier chargé de la vente.

Signé : CONTOU.

BULLETIN FINANCIER

Malgré des reports assez élevés, notamment sur nos rentes, les allures du marché sont très fermes.

Les affaires fin prochaines ont été très actives sur l'ensemble des valeurs.

Le 3 0/0 sur lequel on a coté 28 et 30 centimes de report cote 100,40 en liquidation ; le 3 1/2 0/0 avec le même report finit à 102,70.

Les Sociétés de crédit sont fermes : le Crédit Foncier est à 730 ; le Comptoir National d'Escompte à 586 ; le Crédit Lyonnais à 1.308 ; la Société Générale à 608.

Nos chemins sont sans changement.

Le Suez est à 3,840.

Parmi les fonds étrangers ; l'Extérieure se traite à 77,72 ; l'Italien à 100,20 ; le Portugais à 27,30.

Le Turc D cote 26 ; la Banque Ottomane, 550.

La souscription aux obligations de la société des Fers et Aciers Robert, reçue aux guichets de la Société Générale, à Paris et dans ses agences de province, va être bientôt close. Ces titres émis à 475 fr., rapportent 25 fr. et sont remboursables à 500 fr. en 40 ans, mais on ne doit pas oublier que cette société a pu rembourser en 3 ans toutes ses obligations, alors qu'elle avait encore 35 ans devant elle.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE EN 1864  
CAPITAL : 160 MILLIONS  
Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris

Agence de Cahors, rue Fénelon, 8.

Dépôts de fonds à intérêts en compte ou à échéance fixe (taux des dépôts de 3 à 5 ans : 3 1/2 0/0, net d'impôt et de timbre ; — Ordres de Bourse (France et étranger) ; — Souscriptions sans frais ; — Vente aux guichets de valeurs livrées immédiatement. (Obl. de Ch. de fer, Obl. à lots de la Ville de Paris et du Crédit Foncier, Bons Panama etc.) ; — Escompte et Encaissement de coupons ; — Mise en règle de titres ; — Avances sur titres ; — Escompte et encaissement d'effets de commerce ; — Garde de Titres ; — Garantie contre le remboursement au pair et les risques de non-vérification des tirages ; — Transports de fonds (France et Etranger) ; — Billets de crédit circulaires ; — Lettres de crédit ; — Renseignements ; — Assurances ; — Services de correspondant, etc.

LOCATION DE COMPARTIMENTS DE COFFRES-FORTS

Au siège social, à Cahors et dans plusieurs autres agences, depuis 5 francs par mois ; tarif décroissant en proportion de la durée et de la dimension.

60 bureaux à Paris et dans la banlieue, 302 agences en Province, 1 agence à Londres, correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

Tribunal de Commerce de Cahors

Les créanciers du sieur DAJEAN, marchand de chapeaux à Lalbenque, ont invités de nouveau à se rendre le vendredi 31 janvier 1902, à 3 heures du soir, salle d'audience du Tribunal, pour faire vérifier leurs créances et en affirmer la sincérité.

Le Greffier,  
A. POULVEREL

Tribunal de commerce de Cahors

Les créanciers du sieur DENÈGRE, négociant à Lascabanes, sont invités à se rendre le vendredi 7 février 1902, à 2 heures du soir, salle d'audience du Tribunal, pour faire vérifier leurs créances.

Deuxième et dernière vérification.  
Le Greffier,  
A. POULVEREL.

MARCHÉS

La Villette

ESPECES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES
Boeufs.	1362	1362	0.86 à 1.48
Vaches.	419	419	0.78 à 1.46
Taureaux.	94	94	0.76 à 1.30
Veaux.	1320	1320	1.80 à 2.30
Moutons.	14856	14600	1.40 à 2.10
Porcs.	4840	4540	1.05 à 1.42

Bordeaux

ESPECES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES
Boeufs.	189	113	55 à 70
Vaches.	20	12	35 à 60
Moutons.	614	391	75 à 90
Porcs.	2039	2027	46 à 52

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
31 Jeudi	+ 5	- 2	764	Neige
1 Vend.	+ 4	- 1	762	Couv.
2 Sam.	+ 2	- 1	750	Neige

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Mauvais  
D<sup>r</sup> HERBEAU.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors

- Chez M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.
- M<sup>m</sup>e LAVAL, buraliste, boulevard Gambetta.
  - Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
  - Mlle MOLINIÉ, buraliste, rue de la Mairie.
  - M<sup>m</sup>e Vve VALLIER de BY, buraliste, rue de la Liberté.
  - M. FREICHE, buraliste, 55, boulevard Gambetta.
  - M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

FRUILLKTON DU « Journal du Lot » 7

LE PAYS DES CHIMÈRES

ADAPTÉ DE L'ANGLAIS PAR BÉNÉDICT-HENRY REVOIL

VI  
A la mer

A mesure que le *Jonas* s'aventurait dans la Manche, la mer devenait plus mauvaise et les vents très contraires à la marche du navire. Les passagers se virent forcés de rester dans leurs cabines, ne pouvant point remuer sur leur lit de douleur, et dans l'impossibilité de manger, car la vue du meilleur plat leur inspirait une horrible répugnance, tant le mal de mer sévissait parmi eux.

Un soir au moment où le brik pénétrait dans l'Océan Atlantique, le vent tomba et une grande accalmie succéda à la tempête. Ce fut heureux pour les pauvres malades qui éprouvèrent un soulagement sans pareil et purent dormir à leur aise, tandis que le *Jonas*, continuait sa route.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

Le lendemain matin tous les voyageurs se montrèrent, les uns après les autres, sur le pont, le visage pâle, il est vrai, mais du moins le cœur rasséréné.

Victor et Jean étaient guéris, ou peu s'en faut, et ils paraissaient heureux de leur rétablissement. Tous deux sondaient l'horizon bleu et se livraient à des rêves dorés sur toutes les coutures.

Un certain nombre de passagers, voulant célébrer leur retour à la santé par une petite débauche, crurent pouvoir recourir à la cantine du bord ; ce fut à ce moment-là que le capitaine montra son caractère raide et inexorable. Il fit lire par Nélis à ses subordonnés le règlement du bord par lequel tous les rassemblements et toutes sortes de cris étaient défendus sur le pont du navire, aussi bien que dans les ponts et entreponts. Un article de ce règlement disait que toute personne désobéissant à ces ordres devenait passible de la prison à fond de cale, avec privation de l'ordinaire ; il recevrait simplement du pain et de l'eau.

Cette lecture produisit un sentiment de déception et de colère chez tous les passagers. Les uns protestèrent contre cette ordonnance dont on ne leur avait point fait part au moment où ils avaient payé leur passage. Car elle les privait de leur liberté d'action ; mais le capitaine leur déclara, en quelques mots bien sentis, que les lois reconnues le rendaient maître absolu à son bord, et qu'il avait le droit de vie et de mort en cas de rébellion.

Aux murmures exprimés par plusieurs pas-

sagers, le capitaine répondit par des menaces terribles qui ramenèrent le calme et la soumission parmi tout ce monde-là.

Nous ajouterons encore que les matelots n'étaient guère plus aimables que leur chef. Dès qu'ils voyaient un groupe se former sur le pont, ils se faisaient un plaisir, ou de jeter des cables dans les jambes, ou bien des seaux d'eau, de façon à dissiper tout conciliabule.

D'autres fois un de ces méchants marins, perché dans le hauban, criait tout à coup :

— Eh ! là-dessous, gare chien de terriers !

Et sans attendre un moment, il faisait tomber sur le pont une vergue ou un esparre, au risque de casser la tête ou les bras aux pauvres passagers.

Le but du capitaine était sans doute de prouver à ceux qu'il avait à son bord que la vie maritime n'est pas faite pour se livrer au plaisir, et c'est pour cela qu'il avait donné l'ordre à son équipage d'agir comme s'il n'y avait eu aucun passager sur le *Jonas*.

Vers deux heures de l'après-midi les passagers furent appelés sur le pont, et le capitaine leur fit savoir qu'ils allaient être divisés par escouade de huit personnes, afin de se partager entre eux un plat préparé à leur intention. Il lut alors la liste des passagers et dès qu'il avait appelé huit personnes, il disait : premier mess, — deuxième, troisième mess, et ainsi de suite jusqu'à la fin.

Cet arrangement une fois terminé, au milieu des murmures et des plaintes des pauvres émigrants qui n'en pouvaient mais, le capitaine déclara que le pain frais et les quelques

poulets qui restaient à bord seraient dorénavant réservés aux malades. Tout le monde devrait se contenter de la ration de mer, c'est-à-dire du sel, de la viande, des pois ou haricot, du biscuit, d'un verre de genièvre et d'un quart d'eau fraîche. Chaque mess devait en outre désigner un des huit passagers qui en faisaient partie, pour prendre à la cuisine le dîner, ou le déjeuner des sept autres.

Dès que la lecture de ce règlement fut achevée, la cloche piqua le signal pour la distribution des vivres, et l'on vit, sur le *Jonas*, des hommes courir de tous côtés, portant des plats fumants remplis d'une nourriture plus ou moins saine. Quelle qu'elle fût, les passagers prirent leur repas dans l'ordre indiqué par le capitaine autocrate du *Jonas*.

Le hasard avait donné pour camarades d'escouade au mess dont Jean et Victor faisaient partie un ex-magistrat qui avait fui la France pour des raisons inconnues, un docteur, un banquier allemand ruiné à Hambourg et à Bade devant les tapis verts, un gentilhomme des Flandres qui avait dissipé tout son patrimoine, et en était réduit à se rendre en Californie pour se refaire et redorer son blason, et enfin un officier qui se vantait d'avoir tué son colonel dans un duel récent.

(A suivre.)

MADemoiselle  
**MONTE-CRISTO**

PAR B. FLEMMING  
(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

PREMIÈRE PARTIE  
**UN JOLI TÉNOR**

VI

Second avertissement

Elle releva la tête, s'attendant à une explosion d'indignation... Mais Dantrée souriait.  
— Vous ne croyez pas m'apprendre du nouveau, n'est-ce pas Catherine?... On pense cela; mon Dieu! pourquoi ne le penserait-on pas? je le penserais moi-même dans un cas pareil. Ma chère enfant, vous avez dix-sept ans et vous ne savez pas grand-chose de la vie. J'ai vingt-sept ans, et je la connais à fond. Je puis donc vous dire que jamais un homme pauvre n'a épousé une femme riche, sans qu'on ait dit la même chose. Comme de raison, on me représente comme un faiseur, un coureur de dot. Je serais surpris qu'il en fût autrement. Votre père le croit. Mme Vavasor, qui sait ce qu'elle ferait à ma place, le croit également.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

— Gaston, furieux d'avoir été repoussé, le croit de même. Mais vous, Catherine, ma chère, — et il fixa ses beaux yeux limpides sur les siens, — sans doute vous ne le croyez pas... Si vous le croyiez... il faudrait, à l'instant même, me dire de partir, et je vous obéirais.

— Dantrée rit doucement.

— Non, vous ne mourriez pas, Catherine, vous m'oublieriez en six mois, car vous trouveriez facilement un homme qui vaudrait mieux que moi.

Dantrée avait raison. Il aurait été très facile de trouver un homme qui valût mieux que lui; mais Catherine lui répondit comme s'il eût eu tort.

— Je n'oublierai jamais! Quand je vous oublierai... fidèle ou infidèle... c'est que j'aurai oublié toute chose de cette terre!

Dantrée se sentit un peu ému. prit une de ses mains, et la porta à ses lèvres.

— Je ne suis pas digne d'un tel amour et d'une telle confiance. Je suis un misérable, Catherine, indigne de baiser le bas de votre robe. Ma vie n'a été qu'une longue suite de folies... mais j'essaierai, oui, j'essaierai de vous rendre heureuse. Et plus tôt vous serez ma femme, mieux cela vaudra. Mademoiselle Dangerfield, ajouta-t-il en reprenant son insouciance accoutumée, ne vous êtes-vous pas aperçue qu'il commence à pleuvoir?  
C'était une véritable journée d'octobre, où

le soleil alternait avec la pluie. L'orage qui avait couvé depuis le matin, était près d'éclater.

Catherine regarda le ciel couvert de nuages et une grosse goutte, puis une autre tombèrent sur son visage.

— Et nous sommes à cinq mille de Scarswood, et dans cinq minutes la pluie va tomber à torrents. Gaston, qu'allons-nous faire?... reprit Catherine, j'aimerais assez à ne pas être trempée, papa va me gronder.

— Je tiendrais aussi à ne pas être mouillé. Ne pouvons-nous faire un temps de galop et aller chercher un abri?... Vous connaissez tout le monde dans les environs. Tenez! voilà la résidence du major Marchemont, là-bas. Ne sont-ce pas ses tourelles que j'entrevois à travers les arbres?  
— Oui... oui...  
— Ma chère Catherine, je comprends votre hésitation. Le brave major a fait de son mieux pour me malmenier l'autre jour. Mais j'oublie facilement, et cela ne m'émeut pas beaucoup. J'aime encore mieux la figure de ce vieux brave que l'orage.

— Non, dit Catherine. Si vous pouvez endurer les mines désagréables du major Marchemont, moi je ne le puis. Nous pouvons faire mieux que cela. Nous pouvons aller au Trou-Perdu.  
— De tout cœur... Où est le Trou-Perdu?  
— Pas à plus d'un quart de mille d'ici. La maison appartient à ma vieille nourrice. Elle est venue avec nous de l'Inde, et papa lui a donné cette habitation pour y finir ses jours

et se débarrasser d'elle. Elle et Ninon ma femme de chambre vivaient ensemble, comme chien et chat. Vite, Gaston... Voici la pluie.

La pluie tombait, en effet, à torrents.

Illesim flâta bravement en avant; Dantrée suivait son guide.

Ils étaient tout près de la côte; au loin, on entendait le bruit monotone de la mer battant le rivage.

— Nous voici arrivés! s'écria Catherine, mais nous n'en avons pas moins reçu l'averse.

Gaston, alors, leva les yeux et vit devant lui le Trou-Perdu.

C'était une longue, basse et sombre maison, qui était comme cachée dans un trou de verdure, près de la côte, entourée de haies et abritée par de grands ormes.

Elle était là toute seule, et avait l'air effroyablement triste.

Gaston n'avait aucune imagination et n'était pas superstitieux; mais, en voyant ce lieu, il sentit un petit frisson courir dans toute sa gracieuse personne.

— C'est assez lugubre, Catherine, dit-il en sautant à bas de son cheval. On pourrait tuer quelqu'un ici, sans que personne s'en doutât.

— Un meurtre a été commis ici, et un horrible meurtre, répondit Catherine. Une jeune fille de mon âge a tué son amant qui l'avait trompée, sous ces ormes. On l'a arrêtée, jugée, condamnée, pendue, et les braves gens du pays prétendent que les funèbres amants reviennent encore en ce lieu.

(A suivre)



**BLÉ INFERNAL**  
Destruction Rapide des  
RATS, SOURIS, MULETS, etc.  
Prix 50 Centimes.

DÉPÔT : Pharmacie FOURNIÉ,  
Place du Marché à Cahors.

MAISON  
**LOUBEYRE**

COIFFEUR-PARFUMEUR  
Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique  
CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions  
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison  
**LOTION ANTISEPTIQUE DU D<sup>r</sup> GELIS**  
Contre les Pellicules et la chute des Cheveux  
— Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

**Bibliographie**

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13 quai Voltaire Paris, Sommaire du numéro 2340 du 1<sup>er</sup> février 1902.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

GRAVURES. — Au Transvaal : le commandant Schepers, prisonnier de guerre blessé et fusillé par les Anglais.

Italie : Rome : l'Exposition, au Vatican, des cadeaux reçus par le Pape, à l'occasion de son prochain jubilé. — Le déballage des cadeaux. — Le cellier. — Le casement des présents.

Armée : la présentation de l'étendard, aux recrues du 1<sup>er</sup> régiment de cuirassiers (25 janvier 1902).

Beaux-Arts : Rembrandt et Saskia, tableau de M. Léon Brunin.

Fantaisies illustrées : nos Maîtres, (suite), illustrations de L. Maltesse.

Départements : au pays de Sarah-Bernardt ; Belle-Ile-en-Mer : Le port, le bourg, l'église neuve et la vieille mairie de Sauzon. — La villa Fortin de M<sup>me</sup> Sarah-Bernardt.

Chine : au fond de la Chine : Hôpital de la mission catholique française de Tchong-Kin. — Missions catholiques de Mien-Lin-Kien et de Houi-Li-Tchéou, (Kien-Tchang). — Chapelle du collège de la mission du Se-Tohoan occidental.

Portraits : la Ristori. — Dom Jaime de Bourbon et les Infantes ses sœurs. — M. Malabari. — La Reine des Reines. — Le R. P. Gallen, maire de Sauzon.

Russie : St-Petersbourg : la bénédiction des drapeaux avec l'eau de la Néva.

Paris : les bijoux de M<sup>me</sup> Sarah-Bernardt, dans Théodora. — La nouvelle balayeuse électrique et l'arroseuse nouveau modèle.

La revue comique, par Jehan Testevuide.

TEXTE. — Chroniques : courrier de Paris, par Philippe Maquet; Théâtres, par H. Lemaire; notre enquête sur la question Algérienne, par Ch. Meinard; les préparatifs du jubilé de Léon XIII, par A. Boyer d'Agén; au pays de Sarah-Bernardt, par Th. Jaouvrais; au fond de la Chine, par L. Coudre; le 80<sup>e</sup> anniversaire de Madame Adélaïde Ristori, par H. Lyonnet; nos maîtres, par J. Chancel.

Explication des gravures, Echees, Rébus, Revue comique, Petit courrier des Théâtres, Les livres nouveaux; les Sports, par Fernand Fos; Courses, par Archiduc; la Bourse, etc., etc.

SUPPLÉMENT

**La Femme et le Monde**

Le regard de la Femme. — L'art de se meubler. — Petit carnet de « La Femme et le Monde »; Concours; Le Masque d'or, roman, par M. Charles Esquier; etc.  
Le numéro avec son supplément : 50 centimes.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 152<sup>e</sup> livraison (1<sup>er</sup> février 1902).

Fille de Rois, par Pierre Maël. — Les Chiens de guerre, par le colonel Picard. — Les Timbres-poste, par Lucien d'Elne. — L'Ouragan, par A. Melandri. — L'instruction moderne en Chine, par H. Norval.

Abonnements : France : Un an, 20 fr. six mois 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes.

Hachette et C<sup>o</sup>, boulevard Saint-Germain 79, Paris, 6<sup>e</sup>.

LA NATURE. *Revue des sciences illustrées*, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef (Maison et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n° 1497 du 1<sup>er</sup> février 1902.

Conservation des fruits par le froid, par Albert Maumené. — Le pétard colorant, par Henri de Parville. — Les nouveaux ports de Douvres, par Charles Rabot. — Transport d'une chaudière au Transvaal, par L. de Lannay. — La formation de la houille comparée à la fabrication de l'alcool, par Ph. Glangeaud. — Le tunnel du Simplon, par Jacques Boyer. — Les pommes de terre; leur mode de formation, par Henri Coupin. — Les motocyclettes en 1902, par H. de Graffigny. — La destruction des rats par l'acide carbonique, par A. Mignot. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 27 janvier 1902, par Ch. de Villedeuil. — Pendule se remontant seule, par Mathieu Planchon.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

**LE BON JOURNAL**

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 6<sup>e</sup> — Sommaire du 2 février 1902.

Voss Nacla : Courrier du dimanche. — Camille Flammarion : les livres et les jouets. — Georges Ohnet : Le brasseur d'affaires (suite). — Jean Aicard : Tata (suite). — Georges d'Espèrès : La Légion étrangère (suite). — Camille Flammarion : Stella (suite). — Henry Grenet : 100 millions (suite). — Félicien Nacla : Dictionnaire rustique (suite). — Petite correspondance.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

Fêtes du Carnaval 1902

Extension de la durée de validité des billets d'Aller et Retour

A l'occasion des Fêtes du Carnaval 1902, les billets aller et retour à prix réduits, qui auront été délivrés aux conditions des Tarifs spéciaux G. V. N° 2 et G. V. N° 102, du Samedi 8 Février inclus au Mardi gras 11 Février inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du Mercredi des Cendres 12 Février.

Les billets de même nature conserveront leur durée de validité lorsqu'elle expirera après le 12 Février.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

**Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.**

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

**PUBLICATIONS**

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1<sup>o</sup> à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert.

2<sup>o</sup> en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand). — DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

1<sup>o</sup> DE PARIS À TOURS.  
2<sup>o</sup> DE TOURS À NANTES.  
3<sup>o</sup> DE NANTES À LANDERNAU, et embranchements.  
4<sup>o</sup> D'ORLÉANS À LIMOGES.  
5<sup>o</sup> DE LIMOGES À CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.  
6<sup>o</sup> DE ST-DENIS-près MARTEL À ARVANT, ligne du Cantal.

Premières livraisons d'une collection qui sera continuée

**Voyage circulaire en Bretagne**  
A prix très réduits

La Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest, en vue de faciliter les excursions en Bretagne, délivre toute l'année dans toutes les gares du réseau d'Orléans, aux prix très réduits de 65 francs en 1<sup>re</sup> classe et de 50 francs en 2<sup>e</sup> classe, des billets circulaires, valables 30 jours comprenant le tour de la presqu'île :

Rennes, Saint-Malo St-Servan, Dinard, St-Brieux, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Saveuay, le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Redon et Rennes.

Le voyageur partant d'un point quelconque pour aller rejoindre cet itinéraire, pourra obtenir dans ce but et sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, un billet de parcours complémentaire de la classe du billet circulaire, et comportant une réduction de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

La même réduction lui sera accordée après l'accomplissement du voyage circulaire, soit pour revenir à son point de départ initial, soit pour se rendre sur tel autre point qu'il aura choisi.

NOTA. — Le voyage circulaire peut être commencé à l'un quelconque des points de parcours.

**Voyages dans les Pyrénées**

La Compagnie d'Orléans dévient toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

3<sup>e</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets 1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 c. — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50 c.

**Billets d'aller et retour de famille**

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

**Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.**

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.



**FABRIQUE DE MONTRES GARANTIES**

H. SARDA, 33, Quai Vell-Picard, BESANCON (Doubs).

Envoi (gratis et franco) des Catalogues illustrés de MONTRES OR, ARGENT, NICKEL, ACIER Régulateurs et Chronomètres — Orfèvrerie et Bijouterie Catalogue spécial : 1<sup>o</sup> de Pendules, Réveils, Cartels, Garnitures de Cheminées, etc. 2<sup>o</sup> de Bijouterie : Alliances, Bagues, Broches, Dagues, Bracelets, etc., or, argent, doublé et